

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20201218-02 : Service commun secrétariat : avenant n°6

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20201016-01 du 16 octobre 2020 validant le projet de mise en place d'un logiciel mutualisé au sein du service commun de secrétariat pour les petites communes. Suite à l'adoption par les différentes communes concernées de ce projet, il est proposé de réviser la convention du service commun secrétariat pour intégrer le portage du projet par la Communauté de communes de l'Oisans et la prise en charge des coûts d'achat et d'installation des logiciels par les communes adhérentes. Les différences de coûts sont liées à la taille des communes (population) et à la présence actuelle d'un logiciel Berger-Levrault (évolution du logiciel ou achat du logiciel). Les communes prendront en charge les coûts selon le tableau présenté dans l'avenant joint. La formation au logiciel sera assurée par la coordinatrice du service commun.

La participation de la Commune d'Ornon s'établit ainsi à 2 570,00 € HT (soit 3 084,00 € TTC) pour l'acquisition et l'installation du logiciel (hors utilitaires de télétransmission) ; et à 1 024,68 € HT (soit 1 229,62 € TTC) pour la maintenance annuelle (hors utilitaires de télétransmission et signature électronique).

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°6.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve l'avenant n°6 de la convention du service commun de secrétariat, à intervenir entre les Communes du Freney-d'Oisans, d'Ornon, d'Oulles, de Villard-Notre-Dame, de Villard-Reculas, de Villard-Reymond, et la Communauté de communes de l'Oisans,

et **autorise** Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document utile pour mettre en œuvre le service.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE